

**DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON
présentée par Monsieur Alain MOGA**

D-2013/415

Charte portant sur les relations entre la Ville de Bordeaux et l'Association la Halle des Douves. Adoption. Autorisation.

Monsieur Alain MOGA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville, propriétaire du « Marché des Douves » sis 4, rue des Douves à Bordeaux, va réaliser une opération de réhabilitation de cet immeuble qui va être construit avec les associations et les habitants du quartier réunis au sein d'un collectif « la Halle des Douves ».

Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de la volonté de la Ville de développer et valoriser sa politique territoriale à travers son patrimoine immobilier.

Il a donc été décidé de faire de cet espace un lieu d'accueil, d'ouverture et de partage pour tous, propre à favoriser la solidarité ainsi que le lien social dans la ville.

Un projet architectural ambitieux a été conçu autour de cette volonté et permettra de faire du Marché des Douves un lieu accueillant et accessible à tous.

Cela consiste tout d'abord à réhabiliter la halle métallique du XIX^{ème} afin de valoriser et exploiter ce patrimoine architectural oublié.

Parallèlement, l'aménagement déploie les différentes fonctions sur les trois niveaux de l'édifice et définit les règles du vivre ensemble du lieu.

Au final, le Marché des Douves sera transparent, ouvert, vivant et animé.

En s'inscrivant dans la continuité du partenariat engagé pour la conception de l'équipement, son fonctionnement est basé sur une nouvelle forme de gouvernance qui permet une réelle cogestion tenant compte à la fois du projet de la ville, du contexte réglementaire ainsi que du projet associatif du collectif de la « Halle des Douves ».

Afin de fixer et garantir la qualité des relations à venir entre la Ville et l'association, un travail en collaboration étroite entre les deux parties a permis la rédaction d'une charte.

Sa vocation est de rappeler les valeurs partagées par les deux parties, de poser les fondements qui déterminent le futur fonctionnement de l'équipement municipal et qui permettra in fine, d'établir une base contractuelle entre la Ville et l'association.

Cette charte est un engagement entre les deux parties qui acte la volonté partagée de faire du Marché des Douves, un espace d'épanouissement individuel et collectif.

L'objectif est de favoriser le vivre-ensemble.

Un axe très important est ainsi consacré au développement de l'interaction entre les groupes sociaux, cela afin de favoriser la mutualisation et le partage de compétences.

La charte entend également stimuler les interactions entre les habitants du quartier, les associations et la Ville en s'appuyant prioritairement sur des principes d'échanges.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de la charte et autoriser Monsieur le Maire à la diffuser.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. ROBERT. -

Cette délibération est présentée par M. MOGA

M. MOGA. -

La Ville est propriétaire du marché des Douves et va réaliser une opération de réhabilitation de cet immeuble qui va être construit avec les associations et les habitants du quartier réunis au sein d'un collectif qu'on appelle La Halle des Douves.

Il a donc été décidé de faire de cet espace un lieu d'accueil, d'ouverture et de partage pour tous propre à favoriser la solidarité ainsi que le lien social dans la ville.

Un projet architectural ambitieux a été conçu autour de cette volonté et permettra de faire du marché des Douves un lieu accueillant et accessible à tous.

Cela consiste tout d'abord à réhabiliter la halle métallique du 19^{ème} Siècle.

Parallèlement, l'aménagement déploie les différentes fonctions sur les trois niveaux de l'édifice et définit les règles du vivre ensemble du lieu.

Au final le marché des Douves sera transparent, ouvert, vivant et animé.

Son fonctionnement est basé sur une nouvelle forme de gouvernance qui permet une réelle cogestion tenant compte à la fois du projet de la ville, ainsi que du projet associatif du collectif de la Halle des Douves.

Afin de fixer et garantir la qualité des relations à venir entre la ville et l'association, un travail intense en collaboration étroite entre les deux parties a permis la rédaction d'une charte. Sa vocation est de rappeler les valeurs partagées par les deux parties, de poser les fondements qui déterminent le futur fonctionnement de l'équipement municipal et de permettre in fine d'établir une base contractuelle entre la ville et l'association.

Cette charte est un engagement entre les deux parties. L'objet est de favoriser le vivre ensemble.

Afin de favoriser la mutualisation et le partage des compétences la charte entend également stimuler les interactions entre les habitants du quartier, les associations et la ville en s'appuyant prioritairement sur des principes d'échanges.

Je vais essayer d'extirper de cette charte ce qui pour moi semble essentiel, bien que chaque mot compte. L'association y tient beaucoup, ils ont raison, je ne peux que vous conseiller de la lire en entier.

La charte est un texte de référence pour les adhérents, acteurs et usagers de la future Maison de la vie associative et des habitants - il est important de souligner « et des habitants » car ils ont participé largement à cette élaboration – qui prend place dans le marché des Douves.

La Ville et l'association ont décidé ensemble de développer un projet commun sous un mode de gouvernance et cogestion partagées dans le respect des valeurs républicaines et laïques et des objectifs inscrits entre autres dans les trois piliers de la politique municipale que sont le Projet urbain, le Projet social et l'Agenda 21.

Adhérer aux principes de la Maison de vie associative et des habitants revient à partager ce qui suit.

Là on vous donne les 4 articles de la charte.

Dans son article 1 « Le Marché des Douves et l'esprit du quartier Capucins / Saint Michel » :

Le marché est un bâtiment municipal seul vestige style Baltard de Bordeaux.

Il est dépositaire d'un héritage urbain : des Capucins à Brienne, de Saint Michel aux anciens abattoirs, ce sont depuis toujours des quartiers de marchés.

Dans son article 2 « Les valeurs fondamentales du projet » et notamment le paragraphe 4 :

Impulser une collaboration active et contributive des associations.

Dans son article 3 « La Maison de vie associative et des habitants » il est indiqué ses vocations :

Cette Maison doit être vécue au-delà de ce que serait une institution à caractère public et municipal.

Devenir un véritable marché aux idées.

Dans son article 4 « Gestion de la Maison des associations et des habitants », on peut noter dans ses principes d'intervention :

Développer l'esprit du marché : désir de rencontres, des échanges, des services, savoir-faire, etc.

Être un outil d'animations en s'appuyant prioritairement sur des principes d'échanges.

Transmettre et nourrir la mémoire collective et individuelle passée et vivante du quartier.

Devenir une pépinière d'expérimentations des usages sociaux en lien notamment avec le numérique.

Au-delà du contenant, de son projet architectural ambitieux, je suis sûr que son contenu sera de qualité, et que tant la ville, les associations et ses habitants utiliseront ce lien sans modération.

Nous allons maintenant nous attaquer avec mes collègues Anne BREZILLON et Fabien ROBERT à la convention qui liera la Ville et la Halle des Douves.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je vous écoute avec attention, M. MOGA. Il faut quand même dire que le projet de regroupement d'associations dans le cadre de la Halle des Douves avance vraiment très petit à petit. Il est difficile de faire plus lent.

Ce sera bientôt, on le fêtera ensemble, le 10^{ème} anniversaire de la volonté que j'avais exprimée à l'époque de réhabiliter cette halle au profit des associations locales. 10 ans déjà. M. BERTHOU pourrait vous le confirmer.

Ce qui me gêne dans cette politique des petits pas, Monsieur le Maire, c'est qu'elle apparaît comme une valse hésitation continuelle.

Cette charte entre la Halle des Douves et vous est signée, je pense, depuis fin avril, à peu près. Or sa présentation n'a pas fait l'objet d'un débat dans les autres Conseils municipaux. On a retardé depuis avril. Sa présentation n'a même pas fait l'objet d'un rapport en commission, ce que je comprends mal parce que c'est une charte de principe qui est quand même très partagée. Nous aurions, nous, mauvaise grâce à ne pas l'accepter. Donc il n'y a pas de souci de ce côté, nous adopterons cette charte. Mais je l'ai dit, on aurait même pu l'adopter lors des Conseils précédents.

Ce qui est important c'est l'application de cette charte et qu'elle soit donc mise en œuvre. C'est là que le bât blesse, car en commission nous n'avions pas la charte pour la Halle des Douves, mais nous avions un projet de marché de réhabilitation de la Halle des Douves qui a disparu dans cette séance plénière.

Bien sûr il faut qu'il y ait une charte, mais il faut que les travaux commencent pour qu'elle puisse être appliquée, et ces travaux sont toujours reportés de mois en mois. Ça devait commencer en automne 2013. Il semble que rien ne commencera cet automne. Par contre on nous présente une charte qui n'a aucun problème politique.

En octobre vous nous avez dit M. MOGA, que ce que vous allez nous présenter c'est une convention. Puis finalement on nous disait : la démocratie participative c'est une co-construction et la Halle des Douves en est un exemple.

Moi ce que je constate c'est que la co-construction, il n'y a que ça, mais que la construction, elle, n'arrive jamais. Et c'est la construction qui est importante pour asseoir la co-construction.

Je ne vais pas continuer dans cette direction, mais quand même là il y a un manque important.

L'autre question c'est pendant les travaux qu'est-ce qu'on va faire de la Halle des Douves ? Les travaux vont durer. Il faut qu'ils se réunissent. Il faut qu'ils continuent. Où va-t-on les mettre ? Je sais qu'il y a eu des visites de locaux rue Causserouge où on leur proposerait deux petites salles.

Moi j'estime que compte tenu de l'importance de la Halle des Doves et si on veut qu'elle persévère dans les activités qu'elle mène il faudrait essayer de les mettre dans la Chapelle du CROUS qui est suffisamment vaste, qui est un lieu qui peut être approprié pour leurs activités.

Nous adopterons cette charte, je vous rassure. Nous regrettons de ne pouvoir adopter par contre ni les travaux de réhabilitation, ni le relogement provisoire à la Chapelle du CROUS de la Halle des Doves.

Donc, Monsieur le Maire, accélérez. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de mettre à disposition des associations des personnes handicapées une maison qui leur permettra de se réunir dans un espace entièrement accessible à toutes les pathologies dont elles sont atteintes, espace qui jusqu'à maintenant manquait cruellement dans cette ville.

Nombre d'associations se sont inscrites. Je pense même qu'on dépassera ce nombre. C'est vraiment formidable. On ne peut que se féliciter.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre à mon collègue Jacques RESPAUD, ce projet va au rythme de la concertation. Il est particulièrement exemplaire.

Contrairement à ce que vous dites il ne va pas lentement, il se co-construit. Je le répète, c'est un exercice parfois complexe où on met autour de la table tous les acteurs. Je pense qu'effectivement la concertation ça prend du temps. Nous l'assumons pleinement. Nous avançons avec le partenaire associatif qui est le collectif de la Halle des Doves.

Franchement vous tirez un peu dans les coins dans votre intervention. Ce projet, tout le monde lors du dernier débat qu'on a eu ici a dit qu'il était de qualité, qu'il était bien porté et qu'il avançait à un rythme intéressant.

Autre aspect, effectivement, on le sait maintenant, malheureusement on est habitué, il y a un appel d'offres infructueux concernant un des lots, le plus important, qui n'a pas trouvé preneur, ou plutôt qui a reçu une offre tardive, une offre électronique. Elle est arrivée hors délai. Elle n'est pas recevable. Donc nous n'avons pas pu attribuer le marché public.

Vous savez très bien comment ça se passe dans ce cas-là, vous avez d'ailleurs cette information, vous ne la mentionnez pas dans votre intervention, vous savez très bien que dans ce cas-là ça prend un peu de temps.

Cette convention n'a pas été signée précédemment. Ce n'est pas vrai. Elle est passée ici au Conseil pour que tout le monde puisse en prendre connaissance. Elle a été co-rédigée par l'association, par l'administration et par les élus et elle a fait l'objet d'une unanimité.

Bien évidemment, avec mon collègue Alain on va faire en sorte que l'association soit relogée dans un local qui lui convienne pour ensuite pouvoir nous investir pleinement dans ce projet exemplaire.

M. LE MAIRE. -

Je reprends les termes de M. Fabien ROBERT, projet exemplaire dans son élaboration et dans les perspectives qu'il ouvre.

Je voudrais rappeler aussi que Evento de 2011 s'est déroulé en partie dans le local de la Halle des Doves et que là aussi il s'est passé des moments extrêmement forts qui ont contribué à l'élaboration du projet.

Je regrette bien sûr qu'un lot ait été déclaré infructueux et que nous soyons obligés de repartir pour une consultation supplémentaire.

Y a-t-il des oppositions sur cette charte ?

Des abstentions ?

Merci.

Charte portant sur les relations entre la Ville de Bordeaux et l'Association « la Halle des Douves »

Préambule.

La présente charte est un engagement moral entre la Ville de Bordeaux et l'association « La Halle des Douves » autour de valeurs universelles partagées.

La finalité est d'œuvrer dans l'intérêt général et de concourir ainsi à l'épanouissement individuel et collectif.

La charte est un texte de référence pour les associations loi 1901, les adhérents, acteurs et usagers de la future Maison de vie associative et des habitants qui prend place dans le Marché des Douves, à Bordeaux.

La Ville et l'association ont décidé ensemble de développer un projet commun sous un mode de gouvernance et cogestion partagées dans le respect des valeurs républicaines et laïques et des objectifs inscrits entre autres **dans les trois piliers de la politique municipale** que sont le projet urbain, le projet social et l'agenda 21.

Sa vocation est de poser les fondements éthiques qui en déterminent le fonctionnement et d'établir une base contractuelle entre la Ville de Bordeaux et l'association « la Halle des Douves ».

Adhérer aux principes de la Maison de vie associative et des habitants revient à partager ce qui suit.

Article 1 : le Marché des Douves et l'esprit du quartier Capucins / Saint Michel.

- 1 Participer au développement d'un mode de vie urbain et populaire qui facilite la mixité et le brassage des habitants.
- 2 Reconnaître que le Marché des Douves est un bâtiment municipal au caractère unique, seul vestige "style Baltard" de Bordeaux.
- 3 Considérer que le Marché des Douves est dépositaire d'un héritage urbain qui en constitue l'identité : des Capucins à Brienne, de Saint Michel aux anciens abattoirs... ce sont depuis toujours des quartiers de Marchés.
- 4 Contribuer à valoriser la culture de l'espace public investi et habité, grâce aux marchés qui s'y tiennent, constituant ainsi des lieux de circulation, de rassemblements spontanés ou festifs, et d'échanges.

Article 2 : les valeurs fondamentales du Projet.

1. Concevoir un lieu accessible à tous, sans distinction de sexe, d'âge, de religion, d'ethnie. Un lieu où les idées, les projets, les utilisations sont développés ensemble.
2. Garantir le droit à l'initiative et à l'expérimentation dans la limite du respect de chacun, de son environnement, le droit à la diversité des cultures en tant que richesse et patrimoine commun, le droit à la liberté de pensée et d'expression, l'adhésion aux notions de partage et de solidarité, aux valeurs défendues par les droits de l'Homme et plus généralement aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.
3. Respecter dans leurs diversités les aspirations culturelles et sociales qui chercheront à élargir le champ des connaissances et des pratiques. Les complémentarités les créativité et les solidarités inter-associatives pourront s'y développer.

4. Impulser une collaboration active et contributive des associations afin de promouvoir une représentation démocratique des futurs acteurs de la Maison de vie associative : accès de tous à l'information, au débat et à la participation.

Article 3 : la « Maison de vie associative et des habitants » : ses vocations.

1. Considérer que cette Maison doit être vécue au-delà de ce que serait une Institution à caractère public et municipal.
2. Favoriser un sentiment d'appropriation qui sera le garant d'un bien-être qui s'accomplit dans le respect des droits individuels et collectifs de ses futurs usagers.
3. S'assurer que la maison de vie associative et des habitants permettra d'être véritablement et durablement un lieu d'ancrage innovant au service de la vitalité du Quartier et de la Ville.
4. Devenir un nouveau lieu d'expérimentation de réflexion, de découvertes et d'échanges, **véritable « marché aux idées »** susceptible de contribuer au mieux-vivre ensemble.
5. Être créateur de liens, de paroles et de mixité.
6. Être à l'écoute des besoins exprimés par les usagers et accueillir les activités des associations.

Article 4 : Gestion de la maison des associations et des habitants : principes d'intervention.

1. Accompagner les attentes déjà existantes pour tisser de nouveaux liens, réinventer des passerelles entre différents modes de sociabilité et différents modes d'événements culturels : renforcer la participation dans une constante recherche d'innovation.
2. Développer et amplifier l'interaction entre les groupes sociaux et ce dans l'esprit du « marché » : plaisir de rencontres, des échanges, des services, savoir-faire, compétences, aides, moments de culture et de convivialité.
3. Être un outil d'animation visant à favoriser la mutualisation, le partage de compétences, à stimuler les interactions en s'appuyant prioritairement sur **des principes d'échanges**.
4. Transmettre et nourrir la mémoire collective et individuelle, passée et vivante du quartier.
5. Devenir une pépinière d'expérimentations des usages sociaux en lien notamment avec le numérique.